

POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Titre : Aide-enseignant ou aide-enseignante

Ministère : Éducation

Localité : Iqaluit

Référence : 09-504681

Type d'emploi : Poste permanent

Salaire : \$61,776 \$ par année (37,5 heures/semaine)

Indemnité de vie dans le Nord : 15 016 \$ par année

Syndicat : Ce poste est régi par la convention du Syndicat des employés du Nunavut (SEN).

Logement : Aucun logement subventionné n'est offert pour ce poste.

Date de clôture : Jusqu'à ce que les postes soit pourvus

Il s'agit d'un poste de nature très délicate; par conséquent une vérification satisfaisante du casier judiciaire et des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables est requise.

Poste permanent, mais si aucun bénéficiaire de l'ARTN n'est retenu, le poste sera offert pour un mandat se terminant 30 août, 2019.

Vous êtes une personne attentionnée qui se passionne pour l'entraide? Vous voulez contribuer à l'épanouissement et à l'apprentissage d'un enfant? Vous désirez acquérir de l'expérience de travail dans une classe et profiter de possibilités de formation et de perfectionnement?

Sous la direction de l'enseignant ou de l'enseignante de la classe, l'aide-enseignant ou l'aide-enseignante aide les élèves désignés, individuellement ou en petits groupes, en adoptant une approche inclusive favorisant une autonomie optimale. Le ou la titulaire du poste, un précieux membre de la communauté scolaire, participe à la mise en œuvre des adaptations et des ajustements au programme convenus avec l'enseignant ou l'enseignante. Il ou elle aide les élèves en ce qui a trait au transport, aux soins personnels, aux déplacements et, s'il y a lieu, aux dispositifs d'assistance aux communications. De plus, le ou la titulaire consigne quotidiennement ses observations sur le travail et le comportement des élèves et fournit des renseignements lors de la préparation et de l'évaluation des plans individuels de soutien à l'élève. Travaillant en étroite collaboration avec le personnel enseignant et les autres aides-enseignants, le ou la titulaire participe aux réunions de l'équipe de soutien aux élèves pour discuter des progrès observés. De façon générale, il ou elle contribue à créer un milieu d'apprentissage positif et efficace pour les élèves et le personnel scolaire.

L'aide-enseignant ou l'aide-enseignante fait preuve de patience et agit dans l'intérêt des élèves. Il ou elle possède aussi de solides compétences en communication et en numératie, ainsi qu'un bon sens de l'organisation et une capacité à collaborer avec une équipe. La volonté de suivre une formation dans le domaine où les élèves désignés ont des besoins ainsi que des compétences de base en informatique sont requises. Le ou la titulaire a la capacité physique nécessaire pour aider à transporter les élèves ou à soulever de l'équipement lourd.

Un certificat de secourisme et de réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide et une formation en intervention non violente en cas d'incident sont des atouts.

Une connaissance de la langue, des communautés, de la culture et du territoire inuits ainsi que de l'Inuit qaujimagatuqangit constitue aussi un atout.

Idéalement, le candidat ou la candidate possède une éducation de base des adultes qui correspond à une 12^e année, mais une équivalence acceptable sera prise en considération.

Si vous souhaitez postuler, envoyez votre CV et une lettre d'accompagnement à l'adresse gnhr@gov.nu.ca. Veuillez indiquer le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE du poste en objet.

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, qui favorise la compréhension et la satisfaction des besoins des Nunavummiuts. La priorité est accordée aux bénéficiaires de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.
- Les candidats et candidates qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauchage doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles.
- Pour certains postes, l'embauche est permise sous réserve qu'en l'existence d'un casier judiciaire, celui-ci soit jugé acceptable. Le fait de posséder un casier judiciaire n'élimine pas d'emblée l'étude du dossier d'un candidat.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site Web.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidats et candidates retenus pour une entrevue.

Veillez indiquer dans votre curriculum vitae si vous avez de l'expérience de bénévolat dans un milieu scolaire, si vous avez déjà travaillé avec des jeunes d'âge scolaire ou bien si vous avez déjà mentoré ou dirigé des groupes de jeunes.

Le ou la titulaire doit savoir lire, écrire, comprendre et parler l'inuktitut et l'anglais pour aider les élèves désignés. Veillez indiquer clairement dans votre curriculum vitae si vous répondez à cette exigence.

Une liste d'admissibilité pourrait être créée pour pourvoir de futurs postes vacants.

Conseils pour le dépôt de candidature :

- Fournissez l'information la plus détaillée et la plus complète possible sur votre formation et votre expérience.
- Ne présumez pas que le comité de sélection connaît vos antécédents, vos titres de compétences ou votre expérience de travail. Donnez des renseignements précis et des exemples ou des détails concrets pour chaque expérience de travail, étant donné que les candidatures seront évaluées uniquement en fonction de l'information fournie.
- Un manque d'information peut entraîner l'élimination de votre candidature.

Si vous souhaitez postuler, envoyez votre CV et une lettre d'accompagnement à l'adresse gnhr@gov.nu.ca. Veuillez indiquer le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE du poste en objet.

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, qui favorise la compréhension et la satisfaction des besoins des Nunavummiuts. La priorité est accordée aux bénéficiaires de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.
- Les candidats et candidates qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauchage doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles.
- Pour certains postes, l'embauche est permise sous réserve qu'en l'existence d'un casier judiciaire, celui-ci soit jugé acceptable. Le fait de posséder un casier judiciaire n'élimine pas d'emblée l'étude du dossier d'un candidat.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site Web.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidats et candidates retenus pour une entrevue.